



REALISATION ET MISE A DISPOSITION D'UN CADASTRE SOLAIRE
ET D'UN ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS SOLAIRES
POUR LE DEPARTEMENT DU CALVADOS

Marché public de fournitures et services
Procédure Adaptée
Article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016

1 – REGLEMENT DE CONSULTATION (RC)

ACHETEUR PUBLIC	<p style="text-align: center;">SDEC ÉNERGIE Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados Esplanade Brillaud de Laujardière CS 7 5046 - 14077 CAEN CEDEX 5</p> <p style="text-align: center;">Téléphone : 02.31.06.61.61 Site Internet : www.sdec-energie.fr Profil acheteur : www.uamc14.org/sieecalvados</p>
------------------------	--

SOMMAIRE

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DE L'ACHETEUR PUBLIC	3
1.1 – Coordonnées de l'acheteur public	3
1.2 – Qualité de l'acheteur public	3
ARTICLE 2 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION	3
2.1. – Objet	3
2.2. – Type de procédure	4
2.3. – Durée et reconduction du marché	4
2.4. – Allotissement/Etendue	4
ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION	5
3.1. – Conditions de délais	5
3.2. – Conditions de participation	5
3.2.1 – Groupement d'entreprises	5
3.2.2 – Sous-traitance	5
3.4. – Prix	5
3.5. – Modalités essentielles de financement et de paiement	5
ARTICLE 4 : CONTENU ET OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION	6
4.1. – Contenu du dossier de consultation	6
4.2. – Obtention du dossier de consultation	6
ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES	7
5.1. – La candidature	7
5.2. – L'offre	8
5.3. – Pièces à fournir ultérieurement, uniquement sur demande du SDEC ENERGIE	9
ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES	9
6.1. – Agrément des candidatures	9
6.1.1 – Examen de la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées	9
6.1.2 – Examen de la qualification des candidats	9
6.2. – Offres	9
6.2.1 – Valeur qualitative de l'offre – note sur 10 points pondérée à 50 %	9
6.2.2 – Proposition financière – note sur 10 points pondérée à 50 %	10
6.3. – Négociation	10
ARTICLE 7 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES	10
ARTICLE 8 : CLAUSE SUSPENSIVE	11
ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES	11
8.1. – Obtention d'informations complémentaires	11
8.2. – Voie de recours	11

ARTICLE 1 : DESCRIPTION DE L'ACHETEUR PUBLIC

1.1 – Coordonnées de l'acheteur public

SDEC ENERGIE

Syndicat Départemental d'Energies du Calvados

Esplanade Brillaud de Laujardière - CS 7 5046 - 14077 CAEN CEDEX 5

Téléphone : 02.31.06.61.61

Courriel : marches@sdec-energie.fr

Site web : www.sdec-energie.fr

Profil acheteur : www.uamc14.org/sieecalvados

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

Pouvoir adjudicateur : M. le Président du SDEC ENERGIE.

1.2 – Qualité de l'acheteur public

Le SDEC ENERGIE est un syndicat mixte fermé régi par les articles L 5711-1, L 5711-2 et L 5711-3 du Code Général des Collectivités Territoriales et par l'arrêté inter-préfectoral des départements du Calvados et de la Manche du 27 décembre 2016.

Réunissant les communes et intercommunalités du département, le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados est un acteur public majeur des enjeux énergétiques du département.

Le SDEC ENERGIE agit pour la transition énergétique en accompagnant les collectivités locales :

- ➔ depuis la production d'énergie : *construction de réseaux de chaleur à partir de bois énergie, de méthanisation, développement de centrales photovoltaïques solaires*
- ➔ en passant par la distribution : *organisation des services publics de l'électricité et du gaz, renforcement, effacement et construction des réseaux publics d'électricité...*
- ➔ jusqu'à l'utilisation : *éclairage économique et intelligent, Smart Grids, infrastructures de recharge pour véhicules à faible émission de CO2 (électriques, hybrides, hydrogène rechargeables, Bio GNV ...).*

Développeur de projets, porteur des valeurs du service public, le SDEC ENERGIE revendique son statut d'aménageur responsable, privilégiant la synergie des territoires ruraux et urbains, attaché à une qualité de service équitable en tout point du département.

Son objectif : œuvrer pour un aménagement énergétique du territoire, équilibré et cohérent, qui favorise la transition énergétique tout en préservant l'intérêt de ses adhérents et de chaque habitant du Calvados.

ARTICLE 2 : OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

2.1. – Objet

Le présent marché porte sur :

- **La mise en place, l'hébergement et la maintenance** d'une solution logicielle de cadastre solaire permettant d'évaluer les potentiels solaires, simuler des projets solaires sur les toitures du **département du Calvados**, être orienté vers des installateurs. Cette solution de type Web sera accessible à tous types de maîtres d'ouvrage de projets solaires.
- La mise en œuvre d'un **accompagnement des différents porteurs de projet** (particuliers, entreprises, collectivités...) accessible à partir de la solution Web de cadastre solaire.
- La mise en place d'outils de communication sur le dispositif

Les missions suivantes seront à exécuter :

- ✓ Élaborer un cadastre solaire sur le département du Calvados et mettre en place un simulateur de projets solaires sur les toitures ;
- ✓ Mettre en place la solution Web dans un environnement de production ;
- ✓ Assurer l'hébergement, la maintenance curative et l'assistance aux utilisateurs ;
- ✓ Assurer la sauvegarde de la solution logicielle ;
- ✓ Assurer la conformité avec les réglementations en vigueur (RGPD...) ;
- ✓ Former les utilisateurs experts du SDEC ENERGIE ;
- ✓ Fournir des documentations techniques et utilisateurs ;
- ✓ Mettre en place et exécuter l'accompagnement des porteurs de projets solaires à l'échelle du département du Calvados ;
- ✓ Produire et fournir les supports de communication.

Les fonctionnalités attendues sont détaillées dans le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP).

2.2. – Type de procédure

Marché public passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

2.3. – Durée et reconduction du marché

La durée totale du marché est de 5 ans maximum. Elle est définie comme suit :

Durée initiale : 3 ans à compter de la date de notification. Elle se divise en deux étapes :

- ✓ **Étape 1 - Réalisation** : Le délai de réalisation pour la mise en place de la solution Web et de l'accompagnement des porteurs de projets est fixé à 6 mois maximum à compter de la date de notification. La mise en place de la solution et de l'accompagnement des porteurs de projets est validée par la vérification de service régulier (VSR).
- ✓ **Étape 2 – Exploitation** : Elle inclut la mise en œuvre de l'accompagnement des porteurs de projets à partir de la solution Web de cadastre solaire, ainsi que la maintenance de l'outil, son hébergement, sa mise à jour et les éventuelles évolutions demandées par le SDEC ENERGIE. L'étape 2 démarre à compter de la validation de l'Étape 1.

Renouvellement de l'étape 2 - Exploitation

- ✓ L'étape 2 est renouvelable une fois pour une durée de deux ans, selon les conditions prévues dans l'Acte d'engagement.

2.4. – Allotissement/Etendue

Le marché est unique, un allotissement risquant de rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1. – Conditions de délais

- Date limite de remise des offres : **Vendredi 22 Février 2019 à 12h00**
- Durée de validité des offres : 90 jours calendaires à compter de la remise de l'offre.

3.2. – Conditions de participation

3.2.1 – Groupement d'entreprises

Les contractants seront soit des entreprises individuelles, soit des entreprises en groupement, conformément à l'article 45 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

En cas de groupement conjoint, chaque groupement en titre aura l'obligation de désigner un mandataire solidaire dans l'acte d'engagement qui représentera l'ensemble des membres vis-à-vis du pouvoir adjudicateur, coordonnera les prestations des membres du groupement et sera responsable de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Les candidatures et les offres seront signées soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

3.2.2 – Sous-traitance

La sous-traitance doit être connue lors de la soumission au marché. Les pièces de la sous-traitance doivent alors être jointes aux pièces de l'offre.

L'entreprise sous-traitante doit justifier d'une assurance garantissant sa responsabilité au regard des tiers.

Le sous-traitant doit accepter, sans réserve, toutes les pièces du marché au même titre que le titulaire du marché.

3.4. – Prix

Les prix sont ceux indiqués dans l'acte d'engagement correspondant, établis hors taxe et sur la base des conditions économiques connues à la date de remise des offres.

Certains prix sont fermes et d'autres sont révisables conformément aux clauses du CCATP.

3.5. – Modalités essentielles de financement et de paiement

Conformément à loi n°2014-1 du 02 janvier 2014 et l'ordonnance n°2014-697 du 26 juin 2014, les factures doivent parvenir au SDEC ENERGIE sous forme électronique via le portail internet CHORUS PRO, cette dématérialisation doit se faire progressivement en fonction de la taille des entreprises.

Pour les entreprises non concernées par ce dispositif, les factures doivent être transmises au SDEC ENERGIE par voie dématérialisée et au format PDF au moyen d'une signature électronique avancée de niveau 2 ou 3 étoiles et d'un certificat électronique, au sens de l'article 289 VII 2° du Code Général des Impôts.

Chaque facture devra être transmise jusqu'à nouvel ordre à l'adresse électronique suivante : facture@sdec-energie.fr

Ce processus de dématérialisation est susceptible d'évoluer, l'entreprise devra alors prendre ses dispositions afin d'adapter ses pratiques sans frais supplémentaire.

Les factures seront réglées par mandat administratif, à compter de leur réception par le SDEC ENERGIE, dans le respect de la comptabilité publique en vigueur (30 jours à la date de la présente consultation).

Le Comptable assignataire des paiements est le Trésorier de Caen-Orne et Odon.

ARTICLE 4 : CONTENU ET OBTENTION DU DOSSIER DE CONSULTATION

4.1. – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation est composé des pièces suivantes :

- ✓ le présent Règlement de Consultation (RC) ;
- ✓ l'Acte d'Engagement (AE) ;
- ✓ le Cahier des Clauses Administratives et Techniques Particulières (CCATP).

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés relatifs aux techniques de l'information et de la communication (TIC) n'est pas communiqué. Il est cependant réputé connu des candidats.

4.2. – Obtention du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises est téléchargeable gratuitement par chaque candidat sur le profil acheteur du SDEC ENERGIE, à l'adresse www.uamc14.org/sieecalvados .

Aucun dossier de consultation ne sera fourni en version papier ou version physique électronique. Le SDEC ENERGIE ne saurait être engagé par des documents non téléchargés sur son profil acheteur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications, transmises à partir de la plateforme www.uamc14.org/sieecalvados devront être reçues par les candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si la date limite de réception des offres est reportée pendant l'étude du dossier par les candidats, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 5 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Tout document transmis par les candidats devra être rédigé entièrement en langue française et utiliser l'euro comme unité monétaire. Tout document présenté dans une autre langue devra être accompagné d'une traduction en français réalisée par un traducteur assermenté, ou sera réputé ne jamais avoir été reçu.

5.1. – La candidature

Tout opérateur économique souhaitant se porter candidat devra produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, dûment remplies par une personne habilitée :

➤ **Renseignements concernant la situation juridique du candidat :**

- 1) une lettre de candidature (formulaire DC1) présentant le candidat ou le groupement ;

Au point « F » de ce document, les candidats devront cocher la case attestant qu'ils n'entrent pas dans un des cas les interdisant de soumissionner résultant des dispositions des articles 45 et 48 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

En cas de redressement judiciaire, cette case ne pourra être cochée qu'à condition de joindre la preuve que le candidat est habilité à poursuivre ses activités pendant la durée prévisible d'exécution du marché (ex : copie du jugement..).

- 2) les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le soumissionnaire.

➤ **Renseignements concernant la capacité économique et financière du candidat :**

- 3) la déclaration du candidat individuel, ou de chaque membre du groupement le cas échéant, reprenant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (formulaire DC2).

➤ **Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique du candidat :**

- 4) une présentation succincte du candidat (*2 pages maximum*) précisant notamment son activité et la localisation de l'agence en charge de ce marché ;
- 5) les références du candidat (*et co-traitant(s) en cas de groupement*) sur des prestations similaires pour les trois dernières années.

➤ **En cas de groupement d'entreprises et/ou sous-traitance :**

- 6) les documents mentionnés ci-avant (à l'exception du formulaire DC1) concernant chaque opérateur économique sur lequel le candidat s'appuie pour présenter sa candidature ;
- 7) un mémoire d'une page maximum expliquant les raisons du recours au groupement et/ou à la sous-traitance, ainsi que l'intérêt qui en découle ;
- 8) en cas de sous-traitance uniquement, un formulaire DC4 dûment rempli.

Les formulaires DC1, DC2 et DC4 à utiliser sont téléchargeables gratuitement à l'adresse suivante : <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>

Nota 1 : conformément au décret n°2014-1097 du 26 septembre 2014 portant mesures de simplification applicables aux marchés publics, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que le pouvoir adjudicateur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figurent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace, et que l'accès à ceux-ci soit gratuit. Les candidats indiqueront donc le cas échéant dans leur dossier de candidature les informations nécessaires à la consultation de l'organisme officiel ou de l'espace de stockage numérique et la liste des documents consultables.

Nota 2 : le candidat peut également présenter sa candidature sous la forme d'un DUME (document unique de marché européen) non électronique, établi conformément au modèle fixé par le règlement de la Commission européenne établissant le formulaire type, en lieu et place des documents mentionnés au 1) et 2). Le DUME doit être rédigé en français.

5.2. – L'offre

Chaque offre devra être constituée des éléments suivants :

- 1) L'acte d'Engagement dûment complété (AE),
- 2) Un mémoire technique structuré **de 20 pages recto verso maximum** détaillant impérativement les points suivants :
 - a) S'agissant de la solution Web de cadastre solaire :
 - ✓ la conformité au Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations
 - ✓ l'ergonomie et la qualité visuelle de l'interface Web et de la cartographie du gisement solaire ;
 - ✓ les modalités d'accès au cadastre solaire et restrictions d'utilisation ;
 - ✓ les possibilités de personnalisation de l'interface ;
 - ✓ la description des sources de données et méthodes de calcul utilisées pour évaluer l'irradiation solaire et les simulations énergétiques, financières et économiques ;
 - ✓ la fiabilité et la précision des données utilisées pour évaluer l'irradiation solaire ;
 - ✓ les modules fonctionnels et fonctions de simulation disponibles ;
 - ✓ les fonctionnalités spécifiques accessibles aux utilisateurs experts du SDEC ENERGIE ;
 - ✓ la nature des informations pédagogiques sur le solaire accessibles à l'utilisateur ;
 - ✓ les modalités et la fréquence de mise à jour des données utilisées dans l'outil.
 - b) S'agissant de l'accompagnement des porteurs de projet :
 - ✓ le contenu du conseil apporté aux porteurs de projets ;
 - ✓ les moyens mobilisés pour le service de conseil (effectifs, qualification...) ;
 - ✓ l'accessibilité du service de conseil (modalités de dialogue, horaires...) ;
 - ✓ les modalités d'articulation de la prestation avec les acteurs locaux du conseil énergétique ;
 - ✓ les modalités de sélection des installateurs référencés (critères, méthode...) ;
 - ✓ les modalités et la fréquence de mise à jour de la liste des installateurs référencés.
 - c) S'agissant de l'appui à la communication et du suivi :
 - ✓ les supports de communication proposés ;
 - ✓ la possibilité de personnaliser les supports de communication ;
 - ✓ les données de suivi communiquées et la fréquence de mise à disposition.
 - d) S'agissant de l'utilisation des données et les conditions d'exploitation, d'hébergement et de maintenance du service ;
 - ✓ la propriété et les droits d'usages des données produites ;
 - ✓ les conditions d'exploitation, d'hébergement et de maintenance du service.

En cas de groupement ou de sous-traitance, il convient de fournir un seul mémoire pour l'ensemble des opérateurs économiques.

5.3. – Pièces à fournir ultérieurement, uniquement sur demande du SDEC ENERGIE

Dans un délai maximum de 10 jours calendaires après que la demande lui aura été faite par le pouvoir adjudicateur du marché, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire les pièces suivantes, impérativement datées de moins de 6 mois :

- ✓ Une attestation de régularité fiscale ;
- ✓ Une attestation de fourniture des déclarations sociales et paiement des cotisations et contributions sociales ;
- ✓ Un justificatif d'immatriculation (Kbis, carte d'identification) ;
- ✓ Une attestation sur l'honneur, en application des articles L8254-1 à L8254-4 et R 8253-15 du code du travail (*régime de protection de la main d'œuvre étrangère*), rédigée de la façon suivante :
 - « Je soussigné XX, représentant(e) habilité(e) de la société XX, atteste sur l'honneur que (choisir la phrase adaptée) :
 - je n'ai pas l'intention de faire appel pour l'exécution du marché à des salariés de nationalité étrangère
 - j'ai l'intention d'employer des salariés de nationalité étrangère et je certifie que ces salariés seront autorisés à exercer une activité professionnelle en France » (joindre dans ce cas une liste nominative des salariés concernés)
- ✓ Une attestation d'assurance en cours de validité ;
- ✓ Un relevé d'identité bancaire.

ARTICLE 6 : SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues par le décret n°2016-360 du 25 mars 2016. Il donnera lieu à un classement des offres.

6.1. – Agrément des candidatures

6.1.1 – Examen de la conformité du contenu par rapport aux pièces demandées

Avant de procéder à l'examen des candidatures, le SDEC ENERGIE vérifiera que les pièces demandées à l'article 5.1 du présent règlement de consultation sont bien fournies et complètes. Dans la négative, il pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces, dans un délai de 5 jours ouvrés maximum.

6.1.2 – Examen de la qualification des candidats

L'appréciation des candidatures sera effectuée au vu des : **Garanties et capacités professionnelles, techniques, économiques et financières** des candidats, telles que démontrées par les pièces exigées à l'article 5.1 du présent règlement de consultation.

6.2. – Offres

Le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre la mieux disante en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous.

6.2.1 – Valeur qualitative de l'offre – note sur 10 points pondérée à 50 %

La valeur qualitative de l'offre sera appréciée au vu du mémoire technique décrit à l'article 5.2 du présent règlement de consultation.

Avant pondération, toute offre n'obtenant pas la note minimale de 5 points sur 10 sur ce critère sera éliminée.

6.2.2 – Proposition financière – note sur 10 points pondérée à 50 %

La proposition financière sera appréciée au vu des montants indiqués dans l'acte d'engagement.

Le maximum des points sera attribué à l'offre financière la moins disante sur la durée globale du marché.

6.3. – Négociation

Le SDEC ENERGIE se réserve le droit, après avoir analysé les offres, de négocier avec les candidats ayant remis une offre conforme au cahier des charges.

La négociation pourra porter sur chacun des critères mentionnés à l'article 6.2

ARTICLE 7 : CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES

La transmission de la candidature et de l'offre se fait obligatoirement par voie électronique à l'adresse suivante : www.uamc14.org/sieecalvados

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Chaque nouvelle offre transmise par le même candidat annule et remplace l'offre précédente.

Les pièces devront être transmises **sous forme de fichiers séparés et bien identifiés, au format PDF** (sauf si un autre format est expressément demandé).

Il est recommandé aux candidats de ne pas utiliser :

- certains formats : notamment les « .exe » et les formats vidéo ;
- certains outils : notamment les « macros ».

Le marché sera obligatoirement signé électroniquement. La signature électronique des pièces est donc fortement recommandée dès le dépôt de l'offre.

Chaque pièce pour laquelle une signature électronique est exigée **doit faire l'objet d'une signature électronique individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES. La seule signature électronique du pli (une seule signature pour tout l'envoi) n'emporte pas valeur d'engagement du candidat.** Le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (***) du RGS (Politique de Référencement Intersectoriel de Sécurité) ou EIDAS.

Le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme aux obligations minimales résultant du RGS ou EIDAS. Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

Le candidat peut, s'il le désire, transmettre une copie de sauvegarde de son offre, au format papier ou au format physique électronique (clé USB). La copie de sauvegarde doit être strictement identique à l'offre dématérialisée. Elle doit impérativement être transmise avant la date limite de remise des offres. La copie de sauvegarde est transmise sous pli scellé au SDEC ENERGIE – Esplanade Brillaud de Laujardière – CS 75046 – 14077 CAEN Cedex 5. Le pli doit être revêtu de la mention « Copie de sauvegarde – Ne pas ouvrir » et

comporter le nom du candidat et l'objet du marché. **La copie de sauvegarde ne remplace pas l'offre dématérialisée**, et ne sert que dans l'hypothèse où l'acheteur ne parvient pas à exploiter l'offre dématérialisée. Si la copie de sauvegarde n'est pas utilisée, elle est détruite à la fin de la procédure.

Pour tout problème technique relatif au profil acheteur ou à l'envoi des offres dématérialisées, les candidats peuvent contacter la plateforme INFO LOCALE (gestionnaire du profil acheteur) au 02 37 33 03 25 ou par mail à contact@info-locale.fr.

Il est rappelé que la date limite de réception des offres est fixée au :

Vendredi 22 Février 2019 à 12h00

ARTICLE 8 : CLAUSE SUSPENSIVE

Le SDEC ENERGIE se réserve le droit de ne pas attribuer le marché si seulement 7 EPCI à fiscalité propre ou moins sur les 16 EPCI du Calvados s'engagent dans le projet.

ARTICLE 8 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

8.1. – Obtention d'informations complémentaires

Pour obtenir tout renseignement complémentaire, les candidats peuvent poser des questions sur le profil acheteur du SDEC ENERGIE www.uamc14.org/sieecalvados avant le **jeudi 14 Février 2019 à 12h00 au plus tard**.

Les réponses aux questions des candidats seront transmises à l'ensemble des candidats ayant téléchargé le dossier de consultation et mises en ligne systématiquement sur le profil acheteur du SDEC ENERGIE.

8.2. – Voie de recours

Tribunal Administratif de Caen

3 rue Arthur Leduc - BP 25086 - 14050 Caen Cedex 4

Tél : 02.31.70.72.72 / Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr